

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 15 septembre 2025

**Objet : Cession des parcelles cadastrées Section AP parcelles n° 118 et 121
N° 2025-09-15/07**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de septembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 15

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Carole SYLVESTRE, Laurence CHATEAU et Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absents excusés : Mmes et MM. Jean-Pierre SAPT, Cornelis DROST, Séverine BESSON, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Procurations : M. Jean-Pierre SAPT à M. Laurent BELUZE, M. Cornelis DROST à Mme Muriel MARCELLIN, Mme Séverine BESSON à M. Robert MATTONI, Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Carole SYLVESTRE, Mme Magali RAMIREZ à Madame Aurélie SIVET et Mme Marie-Françoise DESORMIERE à Mme Céline JANDARD.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 septembre 2025.

Secrétaire de séance : M. Dominique MUZELLE.

Monsieur le Maire informe que la commune a été sollicitée par Monsieur et Madame [REDACTED]

[REDACTED] qui souhaitent se porter acquéreurs des parcelles communales suivantes :

- section AP sous le numéro 118, au lieudit « Les James », d'une superficie de 547 m²,
- section AP sous le numéro 121, au lieudit « Oudan », d'une superficie de 73 m².

Ces parcelles sont entourées par celles appartenant à Monsieur et Madame [REDACTED]

Le prix de vente a été fixé à 174 euros hors taxes et droits correspondant à l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques.

L'acquéreur prendra en charge les frais annexes à la vente et les frais de notaire.

Considérant l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques, en date du 11 juillet 2025,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de céder, au prix de 174 euros hors taxes et droits, à Monsieur et Madame [REDACTED] les parcelles situées :
- au lieudit « Les James », cadastrée section AP sous le numéro 118 d'une superficie de 547 m² ;
- au lieudit « Oudan », cadastrée section AP sous le numéro 121 d'une superficie de 73 m²,
- Charge Maître Emilie RIGNAUX, Notaire Associée à Renaison, d'établir l'acte authentique à intervenir,
- Dit que les frais annexes à la vente et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte ainsi que tous les documents afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Renaison, le 16 septembre 2025

Le Maire,

Laurent BELUZE

Le Secrétaire de Séance,
Dominique MUZELLE